



Déclaration CTA conjoint du 31 janvier 2022

Madame la Rectrice de Région académique, Monsieur le Recteur,
Mesdames et messieurs les membres du CTA conjoint,

Nous sommes le 31 janvier: les Sgen-CFDt Nord Pas-de-Calais et Picardie souhaitent présenter leurs vœux aux membres du CTA conjoint auxquels ils n'ont pas encore eu l'occasion de s'adresser.

Avant d'aborder les deux points pour consultation de l'ordre du jour, nous souhaitons profiter de cette instance pour exprimer à nouveau notre opposition à l'article 41 de la loi 3DS: il propose d'améliorer la situation en instaurant sur l'ensemble du territoire l'autorité fonctionnelle de l'exécutif de la collectivité territoriale compétente sur les gestionnaires d'établissement du second degré dans les domaines relevant de sa compétence. Pour le Sgen-CFDT, cette proposition n'est pas de nature à répondre au problème et ferait porter les difficultés sur une seule personne, la mettant en situation d'avoir à répondre à deux injonctions contradictoires. C'est pourquoi il en demande la suppression.

Deux points sont soumis au vote de CTA conjoint: la création d'une direction régionale académique des systèmes d'information et la présentation de la carte des formations professionnelles pour la rentrée 2022

En ce qui concerne la création de la DRASI, il nous semble qu'elle est précipitée et que l'organisation de ce service telle que présentée aujourd'hui n'est pas suffisamment aboutie. Alors que la création de cette région académique avait pour objectif une simplification administrative, sa création donne l'impression que l'on va au contraire vers plus de complexité ; comme par exemple le fait que les agents de ce service dépendront de trois autorités fonctionnelles, Madame la rectrice de l'académie de Lille, Monsieur le recteur

de l'académie d'Amiens auxquels vient s'ajouter Monsieur le secrétaire général de région académique en est une illustration.

Par ailleurs, cette création concerne 200 agents sur la Région académique : leurs conditions de travail ne vont-elles pas être impactées par cette création ? De toute évidence, l'académie d'Amiens va être perdante dans cette opération. Les Sgen-CFDT Nord Pas-de-Calais et Picardie approuvent le souhait affiché des autorités de la région académique de se donner jusqu'en septembre pour "peaufiner" le service. Mais alors pourquoi se précipiter pour le faire voter ?

Deuxième point à l'ordre du jour, la rentrée 2022 pour la voie professionnelle. La carte des formations proposée, notamment la fermeture de CAP, soulève des problématiques inhérentes à la voie professionnelle.

L'argument avancé, qui est tout à fait understandable, est celui de la faible demande et donc de l'impossibilité de maintenir des sections à très faibles effectifs. Ceci est vrai, mais les deux dernières années au contexte particulier ont empêché les établissements scolaires et leurs équipes pédagogiques d'en faire la promotion aux collèges de bassin : les absence de journées portes ouvertes ou leur réalisation en visio ont nui à la communication, ce qui peut expliquer en partie les faibles demandes observées. Un deuxième argument est avancé pour justifier de ces fermetures : les élèves de Segpa, de moins en moins nombreux, pourraient entrer directement en bac professionnel, la co-intervention servant à pallier à leurs difficultés. Il n'est pas réaliste d'affirmer que ces heures suffiraient à accompagner ces élèves au profil très particulier, et le passage par un CAP avant, éventuellement, d'accéder au Bac professionnel, nous semble indispensable. Il ne nous semble donc pas être une bonne idée que de fermer ces CAP. En outre, la suppression de ces CAP va fermer la porte à certains élèves qui voulaient s'engager dans cette certification sans pour autant avoir l'envie ou les compétences d'opter pour un BEP. Ces CAP peuvent donc parfois être le seul diplôme accessible à une population défavorisée (nous pensons ici au CAP APH (Agent propreté Hygiène) du lycée Placide Courtoy de Haumont Maubeuge et tenons à rappeler que le taux de chômage de ce bassin s'élève à 12.6% contre 9,6 pour le département du nord).

Bien-sûr, la question de l'attractivité de ces formations se pose. Pour un jeune, certes, s'engager dans un CAP APH (Agent propreté Hygiène) fait moins rêver que d'intégrer un CAP EPC (équipier polyvalent du commerce). Pourtant, les débouchés du premier CAP cité, surtout dans le contexte de pandémie actuel, sont certainement plus prometteurs. Plutôt que de le fermer, peut-être une réflexion sur la communication de ses contenus d'apprentissage et des métiers qui en sont le débouché est-elle à mener ? Cela rejoint un sujet que nous avons déjà évoqué dans une précédente instance : l'évaluation des heures dédiés à l'orientation, en s'interrogeant sur comment mieux accompagner les élèves dans la construction de leur parcours .

Enfin, pourquoi, pour augmenter les effectifs de ces CAP, ne pas proposer aux équipes la solution de la mixité des publics, associant des élèves en formation initiale à des apprentis, voire à des personnes en formation continue quand l'établissement contient un GRETA ?

Certes, ce mélange de public scolaire n'est pas sans poser des difficultés pédagogiques, et une formation à la gestion pédagogique de classes au public mixte est indispensable pour accompagner les enseignant.e.s concerné.e.s. Mais les arguments existent à l'appui de cette alternative à la fermeture de CAP. Des équipes pédagogiques y sont favorables, préférant se former et s'adapter à la mixité du public d'une classe plutôt que de voir fermer un CAP.

La mixité des publics existe, vous y êtes, sauf erreur de notre part, Madame la rectrice, favorable. La part croissante d'apprentis, enfin, va avoir pour conséquence une forte augmentation des situations de mixité des groupes classe. Le Sgen-CFDT ne se contente pas de déplorer des baisses de moyens, il cherche et propose des solutions pour améliorer les conditions de travail des agents et la réussite de tous les publics accueillis.